

Impressions, inscriptions, rémanences...

Compte rendu de Christine GUILLOUX

THE BRIEF THERAPY CONFERENCE
LASTING IMPRESSIONS,
Anaheim, 7-10 décembre 2006

Rives bien connues d'un environnement « disneyworldien », presque hollywoodien, en tout cas, dans un gigantisme bien plus modéré que l'an dernier, au Congrès d'Evolution de la Psychothérapie au public descendu de 8 500 à 1 200 participants.

Espaces à taille plus humaine, proximité des salles et des lieux d'accueil. Interventions plus interactives, rencontres de proximité devenues possibles. Intervenants prestigieux, et moins prestigieux, devenus accessibles. Le 6^e Congrès de Thérapie Brève s'inaugure sous des auspices plus favorables. Quels thèmes principaux, quels thèmes clés nous sont donc proposés pour ce qui présente les modèles de thérapie brève comme des impressions, des empreintes qui tiennent la distance, qui persistent, qui durent ?

Quand les lois s'emmêlent...

Ouverture, ou plutôt journée de pré-congrès consacrée à la législation, aux pro-

blèmes juridiques et éthiques rencontrés par les cliniciens dans l'exercice de leur profession. Steven Frankel, psychologue, expert auprès des tribunaux, et avocat, a brillamment retracé et illustré les étapes de l'histoire et de l'élaboration des procédures juridiques dans le domaine de la santé mentale, les risques encourus face à des patients suicidaires, ou des patients « à risques », ou encore dans des situations de conflit conjugal ou familial. Mais attention, dans le contexte californien ! Chaque Etat d'Amérique a ses propres lois et juridictions. Inquiétant d'apprendre que c'est à la suite d'un assassinat, en 1968, qu'a été remise en question la notion de confidentialité du psychothérapeute : le texte de loi Tarasoff précise que le psychothérapeute a le devoir de signaler aux autorités et à la (ou les) potentielle(s) victime(s) quand un patient a proféré des menaces de mort ou de violences à l'égard d'une (ou des) personne(s). Mais pas si simple de protéger la potentielle victime sans risquer de se faire attaquer en justice par les tiers. Quelles frontières à la confidentialité ? Seul le patient est censé pouvoir poursuivre le thérapeute. Que dire et à qui quand le devoir est d'informer ? Steven Frankel donne quelques exemples, presque effrayants pour qui veut œuvrer à la protection d'autrui comme du patient lui-même.

Dans cet entrelac, le thérapeute a désormais, semble-t-il, à œuvrer à se protéger, donc à consulter le juriste pour savoir quelle conduite tenir. Glissements de terrain : allons-nous devoir, nous aussi, vivre à l'américaine et nous munir d'avocats pour l'exercice de notre profession ?

Expériences, activations, orchestrations

En réelle ouverture du congrès, des questions et des questions encore. Que savons-nous de l'hypnose, de cette pratique quotidienne venue du fond des âges ? Cette pratique de l'hypnose comme nos pratiques de psychothérapie que nous exerçons sans savoir comment elles fonctionnent, sur quelles mécanismes elles s'appuient, quels en sont les rouages ? David J. Siegel, professeur-chercheur de psychiatrie, nous interpelle sur ce peu que nous savons et surtout sur ce peu que nous savons du cerveau, sur ce peu qui nous est dispensé dans nos cursus de formation de médecins, de psychologues, de thérapeutes... Seuls 14 parmi les 1 200 participants avouent quelques enseignements dans leur cursus universitaire. Mais qu'est-ce qu'un esprit sain ? Qu'est-ce que la santé mentale ? David Siegel se plaît à faire chanter quelques-uns d'entre nous sur l'estrade, montre l'harmonie et la cacophonie et se sert de sa démonstration pour définir la santé mentale

CHRISTINE GUILLOUX

Psychologue-psychothérapeute, formateur et conférencier, formée à l'hypnose ericksonienne, à la Thérapie Brève de Palo Alto, à l'EMDR et à l'IMO et aux thérapies énergétiques tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Vice-Présidente de la Société Française d'Hypnose. Fondatrice de l'Institut Milton H. Erickson Centre-France. Correspondante de la Newsletter de la Milton H. Erickson Foundation de Phoenix.

